

L'emploi : passeport pour l'avenir

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU
PLAN GOUVERNEMENTAL POUR L'EMPLOI



SOMMAIRE

Rédaction

Direction générale adjointe des politiques d'emploi
Avec la collaboration d'Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Les ministères et organismes suivants ont collaboré à la réalisation de ce document :

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Ministère de l'Éducation
Ministère des Finances
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
Ministère du Travail
Régie des rentes du Québec
Secrétariat du Conseil du trésor

La Commission des partenaires du marché du travail a également été associée aux travaux.

Photographie de couverture

Jean-Daniel Cossette, *Vue aérienne de Terrebonne*
Québec, Point Du Jour Aviation Itée

Édition

Direction des communications
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
425, Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 4Z1

Région de Québec : (418) 643-4721
Autres régions (sans frais) : 1-888-643-4721
Télécopieur : (418) 643-4855
Internet : www.messf.gouv.qc.ca

Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications » dans la catégorie « Ministérielles » du site Internet du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de Famille.

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-43664-4

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes, et ce, dans le but d'alléger le texte.

Message du ministre



Le Québec vit présentement plusieurs changements déterminants pour son avenir économique. La population vieillit, la main-d'œuvre est beaucoup plus scolarisée, et les femmes sont plus actives sur le marché du travail. Les nouvelles technologies et les nouveaux courants en matière d'organisation du travail remodèlent, au quotidien, le marché du travail. L'émergence de nouveaux compétiteurs en Asie et en Amérique du Sud stimule la compétitivité des entreprises québécoises. La marge de manœuvre financière de l'État québécois s'amenuise. Des changements semblables touchent aussi, à divers degrés, de nombreux pays occidentaux.

Jusqu'à maintenant, le Québec a fort bien tiré son épingle du jeu dans la redistribution des forces économiques à l'échelle mondiale. Son produit intérieur brut par habitant le place dans le peloton de tête de l'Organisation de coopération et de développement économiques, laquelle regroupe la majorité des États ayant les économies les plus développées. Les changements en cours sont toutefois profonds et ils se manifestent à un rythme rapide. Ils exigent de tous les États qu'ils révisent et adaptent de manière continue leurs politiques et leurs outils d'intervention afin d'assurer le maintien de leur prospérité ainsi que la poursuite de leur développement.

Cette démarche de révision et d'adaptation est de plus en plus complexe. Elle ne peut se faire sans l'implication de tous les acteurs concernés. Elle exige une analyse fine des tendances, un regard critique sur les politiques et outils d'intervention actuels, un bon diagnostic des problèmes ainsi qu'une démarche de concertation entre les acteurs afin de choisir les meilleures stratégies pour réussir à faire face aux changements.

Le présent document constitue, pour le gouvernement du Québec, un premier jalon dans l'élaboration d'une stratégie qui devrait permettre au Québec de maintenir ses acquis et de poursuivre son développement. Ce plan gouvernemental pour l'emploi propose d'entreprendre une démarche qui permettra au gouvernement et à ses partenaires de se donner un plan de match pour faire face aux changements en cours, saisir les occasions favorables qui se présenteront et mieux répondre ainsi aux besoins des entreprises. Le défi est grand. Il implique une vision stratégique de l'avenir économique du Québec et le choix d'objectifs précis contribuant à la baisse du chômage et à la hausse du nombre de Québécoises et de Québécois qui occupent un emploi.

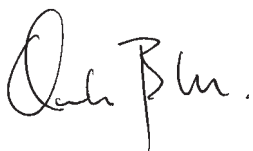
Pour entamer cette démarche, le gouvernement présente ici sa compréhension de la situation actuelle, des enjeux et des priorités qui s'en dégagent du point de vue de l'emploi, et il dessine un portrait de ses interventions en matière de développement de l'emploi ainsi que des développements en cours. Il identifie les principaux problèmes qui pourraient se poser au cours des prochaines années. Finalement, il suggère des pistes en matière d'actions à entreprendre afin de doter le Québec des meilleures stratégies pour s'attaquer aux défis qui pointent à l'horizon.

Dans mon champ de responsabilité, je me propose d'intensifier la contribution des services publics d'emploi au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Le coffre à outils d'Emploi-Québec sera révisé pour soutenir encore davantage l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre, la hausse de la productivité des entreprises et la mobilité de la main-d'œuvre. Les entreprises doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée et suffisante, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

Le développement de l'emploi est intimement lié au développement économique. En cette matière, le gouvernement du Québec est un acteur important, mais un acteur parmi d'autres. Il y a évidemment les entreprises, mais aussi les associations de travailleurs, les organismes communautaires du secteur de l'emploi, les autres paliers de gouvernement de même que les individus œuvrant sur le marché du travail.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que le Forum des générations a retenu la diffusion d'un plan gouvernemental pour l'emploi comme l'une des actions principales contribuant à former et à adapter la main-d'œuvre. Le succès de la démarche repose sur la mobilisation de tous ces acteurs et leur implication active dans les principales étapes de la réflexion à laquelle ce plan les convie. À ce titre, les partenaires du secteur de l'emploi, regroupés au sein de la Commission des partenaires du marché du travail, auront un rôle clé dans les prochaines étapes de cette démarche.

Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Bécharde'.

Claude Bécharde

Table des matières

Message du Ministre	3
Sommaire	7
En guise d'introduction	8
Un contexte qui oriente les choix	9
Une question de niveau de vie	10
Les orientations stratégiques	11
Les pistes d'action proposées	11
La qualification de la main-d'œuvre	12
La participation au marché du travail	12
Le développement économique et régional	13
Et pour conclure	14
Annexe	15
Liste des pistes d'action proposées dans le Plan gouvernemental pour l'emploi	

Sommaire

En guise d'introduction

Le Québec a su tirer profit de son dynamisme et d'un contexte nord-américain favorable pour afficher une bonne performance économique au cours des deux dernières décennies. Les taux d'emploi ont progressé et les taux de chômage ont reculé de manière significative. Même si les écarts entre indicateurs du marché du travail québécois et canadiens se sont rétrécis, ils n'ont toutefois pas disparu. Le Québec a encore du rattrapage à faire.

Les stratégies passées en matière d'emploi n'ont pas donné tous les effets attendus. Il faut donc ajuster l'approche gouvernementale en matière d'emploi en fonction des nouvelles réalités. Dans le contexte où le gouvernement revoit actuellement ses interventions et propose de nouvelles stratégies économiques et sociales dans son programme d'action *Briller parmi les meilleurs*, le moment est propice pour mettre de l'avant un plan gouvernemental pour l'emploi. Le plan adopte une perspective à long terme et il s'appuie sur le développement d'une plus grande synergie entre les différents intervenants gouvernementaux, et ce, en collaboration avec les principaux acteurs du marché du travail. Ce plan vise à faire le point sur la situation, il identifie les défis auxquels le Québec fait face, il rappelle les actions posées et il présente, sous forme de propositions, les interventions suggérées pour les prochaines années. La diffusion du présent document constitue une étape dans la démarche qui conduira à la mise en œuvre d'un plan pour l'emploi qui permettra au Québec de faire face à son avenir avec confiance.

Un contexte qui oriente les choix

Le vieillissement de la population s'observe dans la plupart des pays industrialisés. Cependant, le Québec se distingue par la rapidité avec laquelle ces changements vont se produire. C'est autour de l'an 2012 que le volume de population âgée de 15 à 64 ans pourrait commencer à diminuer. Les jeunes arrivant sur le marché du travail ne seront pas assez nombreux pour remplacer les gens de la génération du baby-boom qui arriveront à l'âge de la retraite. Ce portrait démographique global prend des teintes qui varient selon les différentes régions du Québec. Certaines régions poursuivront leur croissance, alors que d'autres connaissent déjà une diminution de leur population.

Le taux de chômage varie aussi selon les régions. Il est sensiblement plus élevé dans les régions « ressources » (ex. : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord) comparativement aux régions « centres » (ex. : Montréal, Estrie, Outaouais). Parallèlement au vieillissement de la population, on anticipe des besoins importants de main-d'œuvre au cours des prochaines années en raison des perspectives de croissance économique favorable. Les perspectives professionnelles établies par Emploi-Québec pour la période 2004-2008 font état d'une possibilité de 640 000 postes à pourvoir.

Le marché du travail poursuivra les mutations qu'il a connues depuis quelques années sous l'influence de l'évolution technologique et de l'émergence de concurrents étrangers toujours plus nombreux et compétitifs. Le stress grandissant vécu par les familles relativement à la conciliation des responsabilités familiales et des obligations professionnelles continuera d'occuper l'attention des parents, des employeurs et de l'administration publique.

La croissance économique de la fin des années 1990 et du début des années 2000 a permis au Québec d'obtenir des résultats plus qu'intéressants, en particulier en matière d'emploi et de recul du chômage. Toutefois, il est également apparu que cette croissance ne permettait pas à elle seule de surmonter certains obstacles de nature plus structurelle. Ainsi, le taux de chômage n'a pu tomber sous la barre des 8 % malgré une forte création d'emplois. Le taux de dépendance de la population à l'égard de l'assistance-emploi est demeuré important, l'un des plus élevés en Amérique du Nord. La productivité du travail est demeurée inférieure à celle de nos voisins et elle n'a pas vraiment progressé en termes relatifs.

Le gouvernement doit aujourd'hui assumer les coûts récurrents de nombreuses interventions mises en œuvre dans le passé et faire face au problème structurel du déséquilibre fiscal qui caractérise toujours les relations financières fédérales-provinciales au Canada. La situation des finances publiques du Québec demeure donc toujours fragile, et la marge de manœuvre du gouvernement pour la mise en place de nouvelles interventions est limitée.

Une question de niveau de vie

Le niveau de vie est l'un des indicateurs fréquemment utilisé pour établir la prospérité d'une société et le bien-être de sa population. Ce niveau de vie est le résultat de la combinaison de quatre facteurs : la composition démographique de sa population, son taux d'emploi, la moyenne des heures travaillées par personne et la productivité de son économie.

Une variation de l'un de ces facteurs influence directement le niveau de vie. Ainsi, une réduction de la proportion de la population en âge de travailler par rapport à la population totale peut amener une diminution du niveau de vie. Mais ce scénario n'est pas inévitable. Les changements démographiques créent certes un défi de taille. Cependant, des interventions appropriées sur les autres composantes du niveau de vie peuvent compenser cette réduction dans la mesure où la société québécoise intervient rapidement, de manière cohérente, avec l'intensité et la persistance requises.

Reprenons, un à un, les quatre facteurs qui déterminent le niveau de vie. Au regard de la taille de la population active, le Québec peut agir à court terme sur le niveau d'immigration. Il devra cependant être plus performant pour faciliter l'intégration des immigrants dans des emplois correspondant davantage à leur qualification et à leur niveau d'expérience. Le Québec pourrait

aussi attirer plus de gens sur le marché du travail, en particulier parmi les personnes de plus de 55 ans. Le taux d'emploi de ce groupe de travailleurs est largement sous la moyenne. Une augmentation du taux d'emploi pourrait aussi être poursuivie pour les personnes handicapées, les prestataires de l'aide sociale et les mères ayant de jeunes enfants. Il serait possible d'augmenter le nombre moyen d'heures travaillées si le marché du travail devenait plus favorable aux personnes qui vivent involontairement des situations de travail à temps partiel. L'ensemble de ces mesures permettrait de diminuer en partie la baisse prévue du volume de main-d'œuvre.

Le gros des efforts devrait, par contre, porter sur l'amélioration de la productivité de l'économie québécoise. Une augmentation constante de la productivité au cours des prochaines décennies permettrait d'absorber en douceur les effets des changements démographiques et de pallier la précarité des finances publiques. Il faut toutefois être bien conscient des efforts importants et diversifiés que cela pourra exiger. En voici quelques exemples : intensifier la migration de l'activité économique des secteurs à faible productivité vers des secteurs à forte valeur ajoutée; consolider les entreprises et favoriser l'augmentation de leur taille; susciter la croissance des investissements privés pour moderniser la machinerie de production et améliorer l'organisation du travail; intensifier la recherche et le transfert de connaissances entre les centres de recherche et les entreprises; augmenter la formation de la main-d'œuvre en entreprise et le niveau de qualification des chercheurs d'emploi.

C'est un programme certes ambitieux, mais incontournable si le Québec veut se maintenir dans le peloton de tête des sociétés prospères. Le Plan gouvernemental pour l'emploi ne prétend pas s'attaquer à tous les aspects de ce programme. Il cible les éléments qui contribuent à influencer positivement le niveau de vie tout en étant à la portée des principaux intervenants du secteur de l'emploi.

Les orientations stratégiques retenues

Selon les analyses précédentes, les changements démographiques n'entraîneront pas obligatoirement une baisse du niveau de vie, et ce, dans la mesure où l'ensemble des acteurs québécois pose les gestes appropriés. Ainsi, en s'appuyant sur l'étude des éléments qui déterminent le niveau de vie, on peut conclure que les actions du plan pour l'emploi devront porter principalement sur la qualification de la main-d'œuvre, le taux d'emploi et les mesures qui contribuent au développement économique et régional afin de soutenir le développement de l'emploi.

Dans cette perspective, le Plan gouvernemental pour l'emploi suggère trois orientations stratégiques afin d'agir de manière adéquate pour s'assurer que le Québec brille parmi les meilleurs :

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 :

Favoriser l'amélioration du niveau de qualification de la main-d'œuvre et le développement continu des compétences.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 :

Attirer et conserver davantage de personnes sur le marché du travail et contribuer ainsi à assurer un volume de main-d'œuvre suffisant dans chacune des régions du Québec.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 :

Contribuer au développement économique et régional et favoriser ainsi le développement de l'emploi.

Les pistes d'action proposées

Pour chacune de ces orientations stratégiques, cette section passe en revue les principales mesures et interventions existantes et énumère celles qui sont en développement avant de formuler des propositions qui permettraient au Québec de faire face aux défis émergents.

La liste de ces propositions est présentée en annexe.

La qualification de la main-d'œuvre

Le Québec a fait des progrès importants en cette matière. De plus en plus de gens détiennent une formation postsecondaire, ce qui leur procure un avantage certain sur le marché du travail et ce qui rend le Québec plus compétitif pour attirer des investissements de l'étranger ou encore pour conserver ici des projets d'expansion.

Il faut toutefois être conscient du défi qui se profile à l'horizon. La grande majorité des individus qui composeront la main-d'œuvre en 2015 sont déjà sur le marché du travail, alors que certains experts prévoient que près de la moitié des emplois qui se créeront d'ici là correspondront à des tâches ou à des fonctions n'existant pas encore. Elles naîtront de l'évolution de la technologie et de l'amélioration des méthodes d'organisation du travail. Quelles seront les compétences émergentes? Comment aider les entreprises et la main-d'œuvre à se préparer à cette nouvelle demande? Quels dispositifs de formation permettront de répondre adéquatement et surtout rapidement aux besoins émergents? Quel rôle les entreprises devraient jouer dans la réponse à leurs besoins de main-d'œuvre?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles nous devons trouver des réponses. C'est pourquoi le gouvernement pense que les ministères concernés ainsi que les partenaires du marché du travail doivent élaborer une stratégie de qualification de la main-d'œuvre qui permettra de relever ce défi et d'apporter des réponses aux questions précédentes. Cette stratégie fera l'objet d'une discussion publique d'ici la fin de l'année 2005. Le plan propose aussi d'améliorer et de mettre à jour régulièrement la connaissance des besoins de main-d'œuvre afin de répertorier les domaines et niveaux de compétence qui seront, au cours de la période considérée, en équilibre, en excédent ou en déficit de main-d'œuvre. L'exercice effectué pour l'ensemble du Québec sera complété par des analyses particulières des professions, des secteurs d'activité et des régions. Le document propose finalement des actions à plus court terme au regard de la relève entrepreneuriale et du renouvellement du personnel dans le secteur de la santé et des services sociaux.

La participation au marché du travail

Les prévisions démographiques laissent présager une diminution du volume de main-d'œuvre disponible autour de 2012, ce qui pourrait occasionner des difficultés de recrutement. Le Québec dispose, par contre, de quelques bassins de main-d'œuvre qui n'ont pas encore atteint leur plein potentiel en termes de taux d'activité. On peut mentionner les personnes de plus de 55 ans, les prestataires de l'aide sociale aptes au travail, les immigrants, les minorités visibles, les personnes handicapées, les autochtones et les femmes ayant de jeunes enfants. Une hausse du taux d'activité de ces bassins contribuerait à compenser en partie la baisse prévisible du volume de main-d'œuvre. La prolongation de la durée de la vie active serait aussi un autre élément de solution pour atténuer cette réduction anticipée de la main-d'œuvre disponible.

Pour avoir une portée réelle et durable, les mesures favorisant la hausse du taux d'emploi doivent être appuyées par des actions complémentaires. Ainsi, une hausse du taux d'activité qui n'est pas accompagnée d'une croissance des emplois disponibles peut conduire à une augmentation du taux de chômage, principalement dans les régions où le marché du travail est moins dynamique. Par ailleurs, les mesures visant à hausser le taux d'emploi gagnent en efficacité si elles sont accompagnées de la mise en place d'une stratégie pour faire baisser le taux de chômage non inflationniste. L'OCDE indique qu'une telle stratégie doit comporter un effort permanent de réforme structurelle visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail pour en atténuer les dysfonctionnements.

C'est dans l'esprit de ce constat que le document propose une réflexion sur les instruments d'intervention touchant le marché du travail. Le Plan gouvernemental pour l'emploi propose que le gouvernement du Québec dépose, d'ici décembre 2005, des principes directeurs et une démarche structurée pour mettre à jour, de manière continue, l'ensemble de ses instruments d'intervention touchant le marché du travail. Le plan traite également de la question de la retraite progressive. Il rappelle également la volonté du gouvernement d'adopter, en 2005, une politique de conciliation travail-famille.

Le gouvernement dispose de quelques stratégies spécifiques pour favoriser la participation au marché du travail des personnes peu scolarisées, qui ont peu ou pas d'expérience de travail ou qui font face à des barrières à l'emploi multiples et persistantes. Mentionnons les stratégies à l'égard des personnes immigrantes, des femmes, des travailleurs de plus de 45 ans et des jeunes décrocheurs.

D'autres groupes ont un taux d'emploi passablement plus bas que la moyenne et pourraient bénéficier, à leur tour, d'actions ciblées visant à favoriser leur entrée ou leur retour sur le marché du travail. On pense ici aux personnes handicapées, aux prestataires de l'aide sociale et, plus particulièrement, aux travailleurs de plus de 55 ans. C'est pourquoi le Plan gouvernemental pour l'emploi formule diverses propositions qui permettront à ces groupes d'augmenter leur taux d'emploi. Le plan souligne finalement l'importance d'augmenter la contribution financière du gouvernement fédéral aux efforts déployés par les acteurs québécois pour hausser la participation de tous au marché du travail.

Le développement économique et régional

La mise en œuvre de ce plan pour l'emploi doit se faire en complémentarité avec les orientations gouvernementales en matière de développement économique et régional. À cet égard, les programmes et interventions du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche de même que ceux d'Emploi-Québec, du ministère des Finances, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration sont déterminants pour l'atteinte des objectifs de croissance économique et de développement des régions.

La croissance des entreprises, le développement des régions et celui de l'emploi reposent en grande partie sur une amélioration constante, au cours des prochaines années, de la productivité de l'économie québécoise. Même si ce plan ne s'intéresse qu'aux éléments qui favorisent le développement de l'emploi, le gouvernement et ses partenaires doivent se préoccuper, par ailleurs, des autres éléments qui influencent l'amélioration de la productivité.

C'est pourquoi le succès de ce plan repose en bonne partie sur les choix d'affaires et les décisions de gestion des entreprises. Il repose également sur la synergie que la mise en œuvre du plan favorisera entre les actions de tous les ministères et organismes qui disposent de leviers pour influencer le développement de l'emploi. Dans le cadre de ce dernier objectif, le contenu du plan porte sur les actions en cours et à venir qui contribuent à stimuler la demande de main-d'œuvre en favorisant la création, la consolidation et la croissance des entreprises de même que le développement des régions. Le document mentionne les travaux en cours au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche de même que la stratégie de création de richesse par les ressources naturelles, en cours d'élaboration par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Elle favorisera la création d'activités économiques et d'emplois dans les régions du Québec.

Parmi les pistes d'action évoquées pour soutenir le développement économique et régional, on trouve des mesures incitatives pour favoriser l'investissement et la productivité, une stratégie d'accompagnement des PME pour soutenir leur démarrage, un cadre général d'intervention en développement régional et une stratégie d'intervention en développement des coopératives et des entreprises d'économie sociale.

Et pour conclure

Le développement de l'emploi interpelle tant le gouvernement du Québec que les autres paliers de gouvernement de même que les entreprises et les individus œuvrant sur le marché du travail. Le contexte démographique et économique qui se profile sera exigeant. Ce document propose un plan de match pour y faire face avec succès.

Annexe

Liste des pistes d'action proposées dans le Plan gouvernemental pour l'emploi

ORIENTATIONS 1

Favoriser l'amélioration du niveau de qualification de la main-d'œuvre et le développement continu des compétences.

Proposition 1

Le gouvernement du Québec proposera, d'ici à la fin de l'année 2005, une stratégie de qualification de la main-d'œuvre.

Proposition 2

Le gouvernement du Québec propose d'élargir le mandat d'Emploi-Québec pour qu'elle réalise, sur une base régulière, un exercice de connaissance des besoins du marché du travail pour l'ensemble du territoire québécois. L'horizon de cette prévision devrait aller au-delà de celui des perspectives professionnelles pour couvrir une période de cinq à dix ans. Le premier rapport sera disponible en juin 2006.

Proposition 3

Le gouvernement du Québec proposera, en concertation avec ses partenaires, des initiatives et des mesures pour faciliter la planification de la relève dans les entreprises.

Proposition 4

Le gouvernement du Québec élaborera, d'ici à juin 2005, une stratégie pour répondre aux besoins grandissants de main-d'œuvre que connaîtra, au cours des prochaines années, le secteur de la santé et des services sociaux. Une attention particulière sera portée aux mesures requises pour assurer le renouvellement des personnes qui quitteront leur emploi.

ORIENTATIONS 2

Attirer et conserver davantage de personnes sur le marché du travail et contribuer ainsi à assurer un volume de main-d'œuvre suffisant dans chacune des régions du Québec.

Proposition 5

Le gouvernement du Québec proposera, d'ici à décembre 2005, des principes directeurs et une démarche structurée pour mettre à jour, de manière continue, l'ensemble de ses instruments d'intervention touchant le marché du travail.

Proposition 6

Le gouvernement du Québec présentera, d'ici à juin 2005, des propositions de mesures visant à adapter les régimes de retraite en vue de favoriser la retraite progressive.

Proposition 7

Le gouvernement du Québec déposera pour consultation publique, d'ici le printemps 2005, un projet de politique de conciliation travail-famille.

Proposition 8

Le gouvernement du Québec élaborera et mettra en œuvre une stratégie globale visant à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Proposition 9

Le gouvernement du Québec examinera avec ses partenaires la manière la plus appropriée d'utiliser une partie des fonds consacrés à l'aide sociale pour faciliter, dans un contexte d'emplois rémunérés et réguliers, l'acquisition d'expériences de travail et de compétences permettant aux prestataires de l'aide sociale de s'intégrer de manière durable au marché du travail.

Proposition 10

Le gouvernement du Québec favorisera la réinsertion et le maintien sur le marché du travail des travailleurs âgés et, à cet effet, cherchera à obtenir la participation financière du gouvernement fédéral pour investir davantage en matière de mesures et de services d'emploi auprès de cette clientèle.

Proposition 11

Le gouvernement du Québec, de concert avec les autres provinces et territoires, réitérera ses demandes auprès du gouvernement fédéral pour un accroissement du financement des Ententes de développement du marché du travail provenant du Compte d'assurance-emploi et des autres fonds fédéraux consacrés aux mesures actives, dont la Stratégie emploi jeunesse. Ces discussions viseront également à obtenir une flexibilité accrue dans l'utilisation de ces fonds.

Proposition 12

Le gouvernement du Québec mettra en place un portail gouvernemental pour l'emploi regroupant en un seul lieu virtuel l'information relative à l'emploi provenant de tous les ministères et organismes sous sa responsabilité.

Proposition 13

Le gouvernement du Québec regroupera les offres d'emploi de tous les ministères et organismes sous sa responsabilité dans l'actuel site Placement en ligne administré par Emploi-Québec.

Proposition 14

Le gouvernement du Québec réalisera une étude sur l'évolution de la situation de l'emploi des diplômés de niveau universitaire en examinant les causes de cette évolution et en proposant, au besoin, des mesures pour corriger la situation.

ORIENTATIONS 3

Contribuer au développement économique et régional et favoriser ainsi le développement de l'emploi.

Proposition 15

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, certaines propositions concernant des mesures favorisant la productivité et l'investissement seront étudiées.

Proposition 16

Le gouvernement préparera une stratégie de développement des PME et de l'entrepreneuriat qui aura comme objectif de soutenir les entrepreneurs dans leurs démarches de démarrage d'entreprise ou d'amélioration de leur compétitivité et de leur productivité.

Proposition 17

Le gouvernement mettra à contribution l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement du Québec, pour qu'ils intègrent des objectifs spécifiques favorisant l'emploi dans leurs politiques sectorielles, leurs orientations et leurs stratégies d'action.

Proposition 18

Le gouvernement proposera, au cours de l'année 2005, un cadre général d'intervention en développement régional précisant les nouvelles orientations et la vision gouvernementale en matière de développement régional qui s'applique à l'ensemble des régions du Québec.

Proposition 19

Le gouvernement propose d'élaborer une stratégie d'intervention en développement des coopératives et des entreprises d'économie sociale.